Bulletin provincial

N°28 2015 19 NOVEMBRE

SOMMAIRE

—

Page

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Centre culturel René Magritte à Lessines :

Désignation de Didier DELAUW pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de Mme REIGNIER – Résolution du Collège provincial en date du 21 mai 2015. 445

Centre culturel local de Momignies :

Désignation de Mme Corine HANSEZ, pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de M. André COWEZ, démissionnaire - Résolution du Collège provincial en date du 6 août 2015. 447

Comité de Contrat de Rivière DENDRE

Désignation de M. Alain RASSCHAERT en qualité de membre effectif en remplacement de Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015. 448

Société de logement de service public « Haute Senne Logement » à SOIGNIES :

Désignation de M. Gérard WATERLOT au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015. 449

Société de logement de service public « Les Heures Claires » à ESTAIMPUIS :

Désignation de M. Alain GENARD au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015. 450

Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai Ath et de Communes avoisinantes, (IDETA) à TOURNAI :

Désignation de Mme Carine DELFANNE au sein de l'assemblée en remplacement de Mme Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 451

./.

Société de logement de service public « Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes » à PERUWELZ :

Désignation de M. Alain RASSCHAERT au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015. 452

Intercommunale d'œuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron (IMSTAM) à TOURNAI :

Désignation de M. Alain RASSCHAERT au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015. 453

Commission de Gestion du Parc naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES :

Désignation de Mme Carine DELFANNE au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER – Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015. 454

*****

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Désignation de Didier DELAUW pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de Mme REIGNIER

Centre culturel René Magritte à Lessines

LE COLLEGE PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Vu que, d'une part, le Conseil provincial avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut, pour le groupe PS, :

le 26 mars 2013

- au sein des assemblées générales de l'Intercommunale de Développement des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes – IDETA, à TOURNAI, l'Intercommunale d'œuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron - IMSTAM, à TOURNAI ;

- en qualité de membre effectif au sein du Comité de Contrat de Rivière DENDRE ;

le 30 avril 2013

- au sein des assemblées générales des sociétés de logement de service public « Les Heures Claires, à ESTAIMPUIS » et « l'Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes » à PERUWELZ et « Haute Senne Logement », à SOIGNIES,

- au sein de l'assemblée générale de la Commission de Gestion du Parc naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES ;

Vu que, d'autre part, le Collège provincial avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut, pour le groupe PS, **le 6 juin 2013**, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Centre culturel René Magritte à Lessines ;

Vu qu'il y a lieu de remplacer l'intéressé au sein desdits organismes ;

Vu que le groupe PS propose la désignation de :

- Mme Carine DELFANNE, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale IDETA et M. Alain RASSCHAERT au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale IMSTAM, à TOURNAI ;

- M. Alain RASSCHAERT au sein du Comité de Contrat de Rivière DENDRE ;

- M. Alain GENARD au sein de l'assemblée générale des sociétés de logement de service public « Les Heures Claires, à ESTAIMPUIS » et M. Alain RASSCHAERT au sein de « l'Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes » à PERUWELZ ;

- M. Gérard WATERLOT au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Haute Senne Logement », à SOIGNIES ;

- Mme Carine DELFANNE au sein de l'assemblée générale de la Commission de Gestion du Parc naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES ;

- M. Didier DELAUW, Conseiller communal à Lessines, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Centre culturel René Magritte, à Lessines.

Considérant l'art. L1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, qui stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

La Directive Cadre Eau 2000/60/CE du Parlement européen établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et imposant notamment la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le décret de la Communauté française du 28 juillet 1992 relatif aux Centres culturels prévoit, entre autres, que les organes de gestion sont composés paritairement de représentants des personnes de droit public concernées et de représentants des associations de droit privé ;

Considérant que si le Collège provincial désigne des élus, les personnes désignées pour siéger au sein des instances du Centre culturel seront choisies selon le principe de la représentation proportionnelle des tendances politiques ; il n'est pas obligatoire que celles-ci soient élues mais toutes seront considérées comme représentants publics ;

Entendu M. le Député provincial Serge HUSTACHE en son rapport ;

D E C I D E :

1°) De désigner Didier DELAUW, Conseiller communal à Lessines, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Centre culturel René Magritte à Lessines ;

2°) De prendre connaissance des projets de rapports et de résolutions à soumettre au Conseil provincial relatifs à la désignation des remplaçants de Mme Véronique REIGNIER au sein des organismes susmentionnés.

En séance à MONS, le 21 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, (S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT, (S) Serge HUSTACHE

"Soit la résolution du Collège provincial en date du 21 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial, (S) Patrick MELIS

Le Président, (S) Serge HUSTACHE

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Mme Corine HANSEZ pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de M. André COWEZ, démissionnaire.

Centre culturel local de Momignies

LE COLLEGE PROVINCIAL DU HAINAUT,

Le Collège provincial en séance du 6 juin 2013 a procédé au renouvellement des mandataires provinciaux au sein des 31 Centres culturels locaux reconnus en Province de Hainaut.

Monsieur André COWEZ avait été alors désigné pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale du Centre culturel local de Momignies.

Celui-ci ayant présenté sa démission, le Centre culturel local a retenu la candidature de Madame Corine HANSEZ, agent provincial au Hainaut Ingénierie Technique, qui a été également approuvée par son Conseil d'administration en date du 21 mai 2015.

Le Centre culturel souhaite, dès lors, que la Province désigne officiellement l'intéressée.

Entendu M. le Député provincial Gérald MOORTGAT en son rapport ;

DECIDE :

De désigner de Madame Corine HANSEZ, agent provincial, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Centre culturel local de Momignies en remplacement de Monsieur André COWEZ, démissionnaire.

En séance à MONS, le 6 août 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Gérald MOORTGAT

"Soit la résolution du Collège provincial en date du 6 août 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

Le Président,
(S) Gérald MOORTGAT

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Alain RASSCHAERT en qualité de membre effectif en remplacement de Mme Véronique REIGNIER

Comité de Contrat de Rivière DENDRE

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut en qualité de membre effectif au sein du **Comité du Contrat de Rivière Dendre** ;

Considérant la Directive Cadre Eau 2000/60/CE du Parlement européen établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et imposant notamment la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'eau par bassin hydrographique ;

Considérant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière ;

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de M. Alain RASSCHAERT pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Alain RASSCHAERT, Conseiller provincial, en qualité de membre effectif au sein du **Comité du Contrat de Rivière Dendre** en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LA PRESIDENTE,

(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial, La Présidente,
(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Gérard WATERLOT au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER

Société de logement de service public « Haute Senne Logement» à SOIGNIES

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Haute Senne Logement », à SOIGNIES ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle.

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de M. Gérard WATERLOT pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Gérard WATERLOT, Conseiller provincial, au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Haute Senne Logement », à SOIGNIES en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LA PRESIDENTE,

(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial, La Présidente,
(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Alain GENARD au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER

Société de logement de service public « Les Heures Claires, à ESTAIMPUIS »

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Les Heures Claires, à ESTAIMPUIS » **;**

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de M. Alain GENARD pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Alain GENARD, Conseiller provincial, au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Les Heures Claires, à ESTAIMPUIS »en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LA PRESIDENTE,

(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial, La Présidente,
(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Désignation de Mme Carine DELFANNE au sein de l'assemblée en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, Ath et de Communes avoisinantes, (IDETA) à TOURNAI

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2015, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de l'Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, Ath et de Communes avoisinantes, (IDETA) à TOURNAI**.**

Considérant que l'article L1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, qui stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial.

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de Mme Carine DELFANNE pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Carine DELFANNE, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, Ath et de Communes avoisinantes, (IDETA) à TOURNAI en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Alain RASSCHAERT au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Véronique REIGNIER

Société de logement de service public « Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes » à PERUWELZ

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes », à PERUWELZ.

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle.

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de M. Alain RASSCHAERT pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Alain RASSCHAERT, Conseiller provincial, au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes » à PERUWELZ en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LA PRESIDENTE,

(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial, La Présidente,
(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Alain RASSCHAERT au sein de l'assemblée en remplacement de Mme Véronique REIGNIER

Intercommunale d'œuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron - IMSTAM, à TOURNAI

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de **l'Intercommunale d'œuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron - IMSTAM, à TOURNAI.**

Considérant que l'article L1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, qui stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial.

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de M. Alain RASSCHAERT pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Alain RASSCHAERT, Conseiller provincial, au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale d'œuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron - IMSTAM, à TOURNAI en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LA PRESIDENTE,

(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial, La Présidente,
(S) Patrick MELIS (S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Carine DELFANNE au sein de l'assemblée en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

Commission de Gestion du Parc naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance du 28 avril 2015, le Conseil provincial a acté l'exclusion de Mme Véronique REIGNIER du groupe PS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la Commission de gestion du **Parc naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES ;**

Considérant que conformément au Décret du wallon du 3 juillet 2008 relatif aux parcs naturels, modifiant le Décret du 16 juillet 1985, le Parc naturel a modifié ses statuts et est devenu une asbl dénommée « Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines, asbl » ;

Considérant qu'en vertu des nouveaux statuts de cette asbl, la Province dispose de 2 représentants au sein de l'assemblée générale, désignés par le Conseil provincial parmi ses membres, proportionnellement à la composition dudit conseil selon la Clef d'Hondt. ;

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de Mme Carine DELFANNE pour remplacer Mme REIGNIER à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Carine DELFANNE, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale de la Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

En séance à MONS, le 26 mai 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)"

Le 24 septembre 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI